

Les CFF: une gouvernance agile et adaptée.

Vincent Ducrot, CEO
8 novembre 2024



Programme.

1. Forme juridique et organisation.
2. Relations avec le propriétaire et l'environnement.
3. Gestion de l'entreprise.
4. Révision et compliance.
5. Transparence
6. Défis et points à surveiller.

1. Forme juridique et organisation.

Forme juridique des CFF.

L'entreprise «Chemins de fer fédéraux suisses CFF» est une **société anonyme de droit public** ayant son siège à Berne.

Elle s'appuie sur la **loi** sur les Chemins de fer fédéraux du 20 mars 1998.





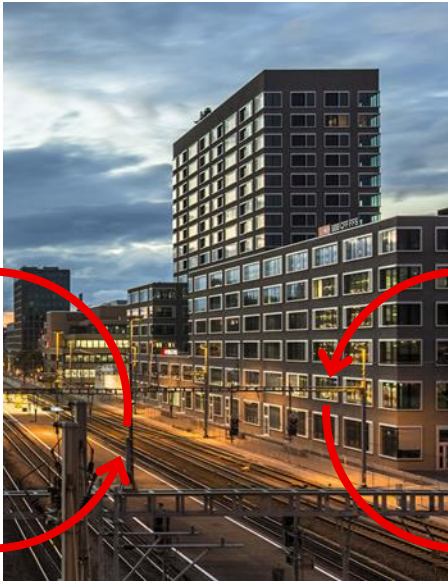
En qualité de chemin de fer intégré, nous bougeons la Suisse – tous les jours.



Production Voyageurs
7889 trains/jour



Marché Voyageurs
1,32 million de
voyageuses et
voyageurs/jour



Immobilier
3500 bâtiments

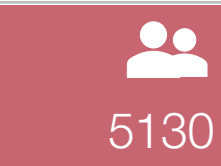


Infrastructure
3266 km de réseau



Trafic marchandises
175 000 t de
marchandises/jour
44,6 millions de t nettes
(2023)

Unités centrales: Informatique (1464 ETP), Human Resources (768 ETP), autres unités centrales (682 ETP),
filiales (2213 ETP)





Élection des membres du Conseil d'administration des CFF.

- Examen des qualifications, des compétences et de l'expérience des membres.
- Les compétences requises, l'expérience et la diversité sont déterminantes (mais pas la représentation politique, qui ne joue aucun rôle).
- Le Conseil fédéral élit les membres du Conseil d'administration (CA) sur la base de la proposition du CA, à l'exception de la présidente ou du président du CA, qui est proposé·e par le propriétaire.

Direction du groupe et directions spécialisées.

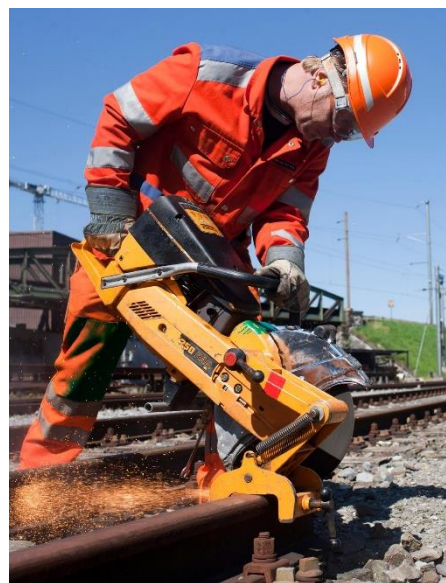
Le groupe CFF est organisé selon la structure de la société mère. Les CFF gèrent quatre divisions opérationnelles au sein de la maison mère, ainsi que le segment Trafic marchandises.



Production Voyageurs



Marché Voyageurs



Infrastructure



Immobilier



Trafic marchandises

Les CFF disposent de directions spécialisées chargées de gérer, surveiller et coordonner les questions intéressant l'ensemble du groupe et de soutenir les divisions.

Réglementation des compétences.

Les attributions intransmissibles et inaliénables du **Conseil d'administration (CA)**.

- **Haute direction** de la société.
- Définition de **l'organisation**.
- Conception de **la comptabilité, planification financière et contrôle des finances**.
- **Nomination et révocation** de la **Direction du groupe**.
- **Haute surveillance** de la Direction du groupe.
- Rédaction du **rapport de gestion**, préparation de l'assemblée générale (AG), exécution des décisions prises lors de l'AG.
- Information du tribunal en cas de surendettement.

Les tâches de la **Direction du groupe**.

- Sous réserve des tâches intransmissibles et inaliénables, le CA délègue la **gestion de l'entreprise** à la Direction du groupe.
- Le CEO est responsable vis-à-vis du CA de **la réussite globale du groupe** et contribue au développement durable des CFF.
- Les membres de la Direction du groupe sont chargés de la **gestion opérationnelle de leur domaine de responsabilité respectif**.
- **Mise en œuvre** de la **stratégie du groupe** et concrétisation dans le domaine correspondant.

2. Relations avec le propriétaire et l'environnement.

Relations des CFF avec la Confédération.



La stratégie des CFF s'aligne sur les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

Objectifs du propriétaire

- **Solutions de mobilité** attrayantes, sûres, ponctuelles et de haute qualité.
- Contribution au **système global**.
- **Infrastructure** fiable et de qualité.
- **Immeubles et interfaces multimodaux** attrayants.
- **Niveau de sécurité élevé**.
- **Résultats** conformes à la branche.
- **Productivité** en hausse.
- Préservation et augmentation de la **valeur de l'entreprise**.
- **Taux de couverture de l'endettement** approprié.
- **Durabilité** écologique/éthique.
- **Politique du personnel sociale et responsable**.



Contribution à la promotion des transports publics, au transfert de la route au rail et à la garantie de la desserte de base.

Stratégie CFF

Le train est notre avenir: des trains «sûrs, propres et ponctuels» mais aussi, à l'avenir, «plus flexibles, fréquents et rapides».

Objectifs du groupe (scorecards pour chaque unité)



Satisfaction de la clientèle



Image du groupe



Motivation du personnel



Ponctualité



Sécurité



Résultat annuel



Flux de trésorerie disponible



Performance de marché



Viabilité écologique



Art. 8 Loi sur les Chemins de fer fédéraux

¹ Tous les quatre ans, le Conseil fédéral définit les **objectifs stratégiques** que la Confédération veut atteindre en tant que propriétaire des CFF.

² Le **conseil d'administration des CFF** veille à la réalisation des objectifs stratégiques. Il adresse au Conseil fédéral un rapport annuel l'informant sur la mise en œuvre des objectifs fixés et lui fournissant les informations nécessaires pour vérifier la réalisation de ces objectifs.

Les CFF et leur environnement.



Parlement

- Principes/lois (LCFF, LTV, LCdF, LTM, etc.)
- Autorité de surveillance du Conseil fédéral quant à la gestion des CFF
- Possibilité de suggestions par rapport aux objectifs stratégiques
- Affaires d'ordre matériel concernant la réglementation spécifique au secteur et les décisions de financement



Conseil fédéral

- Objectifs stratégiques et «rapport au propriétaire»
- Élection/révocation du Conseil d'administration
- Approbation du rapport annuel et des comptes consolidés



Propriétaire

- DETEC
- DFF



OFT

- Commanditaire du trafic régional voyageurs et de l'infrastructure
- Planificateur et commanditaire des projets d'aménagement ferroviaire
- Régulateur des prix du sillon et de l'énergie
- Autorité concédante du trafic grandes lignes
- Autorité de surveillance en matière de sécurité
- Soutien financier pour les frais de terminaux et de transfert des activités de R&D



RailCom

- Accès non discriminatoire au réseau
- Calcul du prix du sillon
- Responsabilité des tâches systémiques
- Droit de cogestion



Clientèle

- Clientèle commerciale
- Clients finaux



Médias

- Presse, réseaux sociaux
- Influence sur la constitution de l'opinion publique



Cantons/villes/communes

- Commanditaires du trafic régional
- Conception concertée de l'aménagement
- Copropriétaires des ETC



Alliance SwissPass

- Définition des prix, de l'assortiment et de la distribution



Surveillant des prix

- Approbation des tarifs (le but étant d'éviter tout abus)



Service indépendant d'attribution des sillons

- Planification, attribution et optimisation des droits d'utilisation sur le réseau ferroviaire



3. Gestion de l'entreprise.

A close-up, artistic photograph of a woman's eye. The eye is looking slightly to the right. A reflection of a red and white striped flag is visible in the pupil. The overall lighting is warm and red-toned.

Nos valeurs.

Responsabilité

Respect

Passion

Agilité

Ambition

Les CFF sont dirigés sur la base de neuf objectifs du groupe.



- Les objectifs du groupe servent de jalons pour une prestation globale optimale.
- Ils garantissent une prise en compte équilibrée des neuf dimensions-clés correspondantes dans la gestion du groupe intégré.



Prescriptions internes.



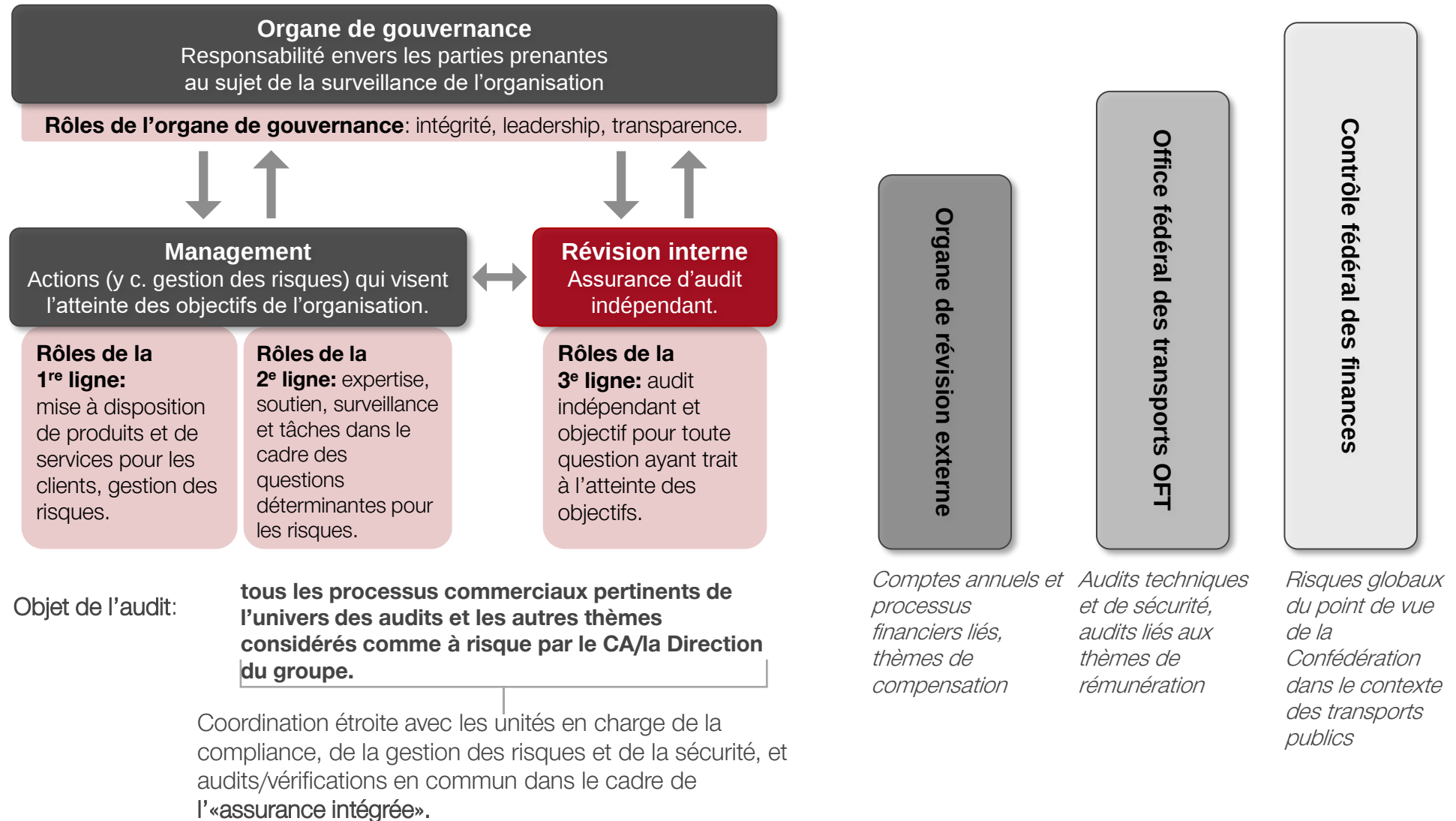
Prescriptions externes.



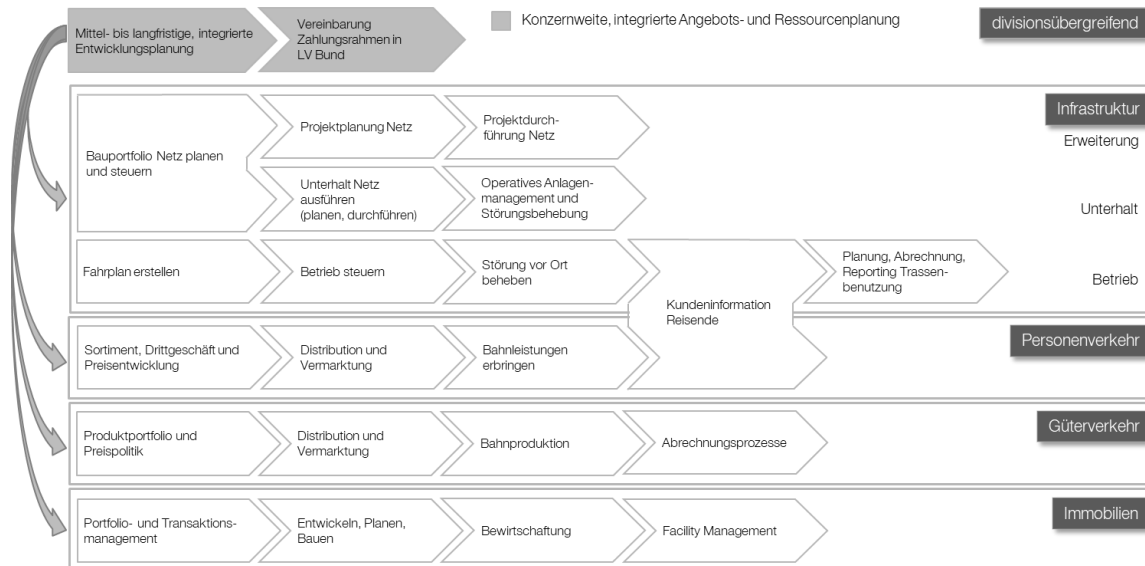
Règlement d'organisation.

4. Révision et compliance.

Assurance grâce aux différents organes de contrôle.



Univers des audits des CFF. Assurance concernant les processus commerciaux pertinents des CFF tous les 5 ans via la Révision interne.



Objets des audits dans les processus primaires/de création de valeur des CFF

Kunstbauten	Sicherungsanlagen und Zugbeeinflussungs-Systeme	Telecom-Anlagen	Publikums- & Niederspannungsanlagen, Gebäude I	Fahrstrom	Fahrbahn	Zugkontroll-einrichtungen	Maschinen und Messmittel Infra	Einrichtungen Serviceanlagen und Werke	Rollmaterial & Fahrzeuge I
Rollmaterial Cargo	Rollmaterial- und Komponenten-Instandhaltung P	Energieanlagen	Risk-Management	Versicherungsmanagement	Konzernsteuern	Beteiligungsmanagement	Investitionssteuerung	Controlling und Finanzsteuerung	Treasury und Cash Management
SSO Accounting	Verkehrs- und Systemabrechnung	IT Governance & Steuerung, Leistungserstellung	IT Services und Dienstleistungen	ICT Security	Strategischer Einkauf	Operativer Einkauf	Logistik	Personen-datenschutz	Compliance
Organisation- & Personalentwicklung	Personal-administration	Business Continuity Management	Betriebs- und Arbeitssicherheit	Qualitätsmanagement	Security und Polizeileistungen	Notfall- & Krisenmanagement	Unternehmensentwicklung	Kommunikation	Nachhaltigkeit
Public Affairs & Regulation	Vorgaben und Recordsmanagement	Programme und Projekte	Tochtergesellschaften	Reisezentren					

Objets des audits dans les processus secondaires (de gestion et de support) des CFF

Les CFF exploitent un système de gestion de la compliance certifié selon la norme ISO 37301.

Le code de conduite et le service d'alerte de compliance confidentielle sont des éléments importants du SGC des CFF.



Code de conduite CFF.

Tous les collaborateurs et membres du conseil d'administration ainsi que toutes les sociétés du groupe, tous les fournisseurs, clients et autres partenaires commerciaux sont tenus d'adopter un comportement conforme au droit et aux règles (= compliance). Tout acte correct doit non seulement satisfaire aux exigences légales, mais également à des exigences éthiques élevées.

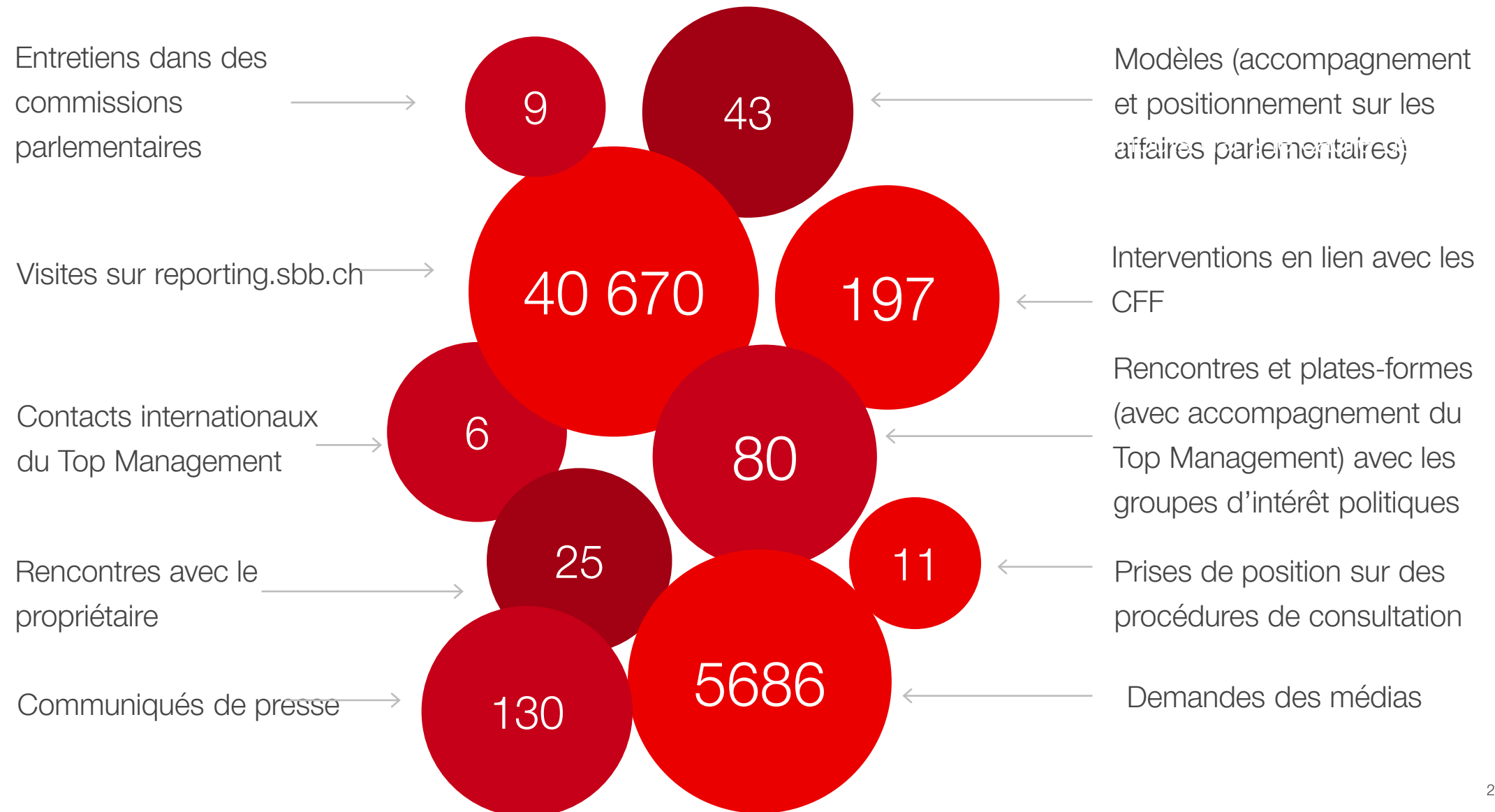


Service d'alerte de compliance confidentielle des CFF.

Tous les collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires commerciaux peuvent aisément signaler toute infraction réelle ou présumée. Par le biais de l'adresse Internet compliance.sbb.ch, le service d'alerte de compliance peut être joint de manière confidentielle via un système externe sécurisé, et même de manière anonyme.

5. Transparency.

Affaires publiques et régulation en chiffres 2023.

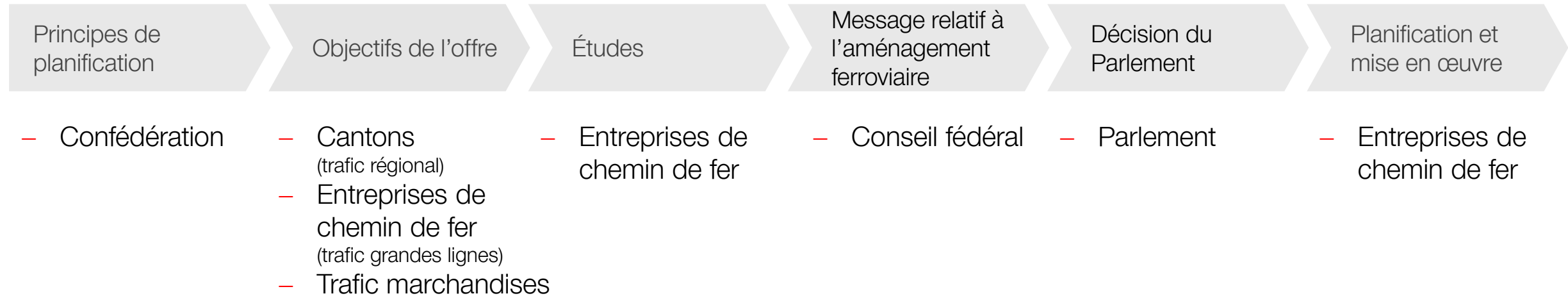


6. Défis et points à surveiller.

Points à surveiller. Conséquences des incertitudes sur les objectifs.



Développement du réseau ferroviaire: le processus politique.





Danke, merci,
grazie.